



**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année 2019 est fixé comme suit:

Les réunions se tiennent à 20 heures et le lundi sauf pour la rencontre de juillet et de septembre qui se tiendront un mardi.

7 janvier	4 février	4 mars	1 <sup>er</sup> avril	6 mai	3 juin
2 juillet	5 août	3 septembre	7 octobre	4 novembre	2 décembre

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 12<sup>ième</sup> jour de décembre deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,  
Directeur général